

FIEVRE CATARRHALE OVINE

C'est une maladie qui touche les ruminants et qui n'est pas contagieuse ni pour l'homme ni pour les autres animaux (maladie dite « vectorielle » transmise par un moucheron).

De 2008 à 2010, l'état français a obligé les éleveurs à vacciner et désinsectiser leurs animaux, faisant fi des données scientifiques et du bon sens d'éleveurs de beaucoup de pays qui connaissent la FCO et vivent avec en favorisant l'immunité naturelle de leur cheptel.

Des éleveurs partout en France ont lancé l'alerte contre cette obligation inutile, dangereuse et polluante, éleveurs qui se mobilisent pour protéger leurs animaux et les consommateurs.

Nombre d'éleveurs n'ayant pas vacciné ont été poursuivis sur tout le territoire mais ont gagné quasiment tous les procès.

En 2010, l'état français a rendu cette prophylaxie facultative.

Deux ans après la fin de l'obligation vaccinale, les Services Vétérinaires ardéchois et la Justice poursuivent certains éleveurs ardéchois qui n'ont pas vacciné.

Les premières convocations ont lieu le 28 février prochain au Tribunal de Privas. D'autres sont également en cours pour mars !

SOUTENONS LES ELEVEURS

**Tous devant le tribunal de Privas
le 28 mardi Février 2012 à 8h 30 !**

Soutien : Confédération Paysanne 07 (04 75 64 49 93), Agribio Ardèche (04 75 64 82 96), Nature&Progrès Ardèche - Comité de Soutien des Refuseurs Ardéchois (07310 Borée) Collectif national des refuseurs <http://www.collectif.org/> Vétérinaires <http://www.giezoneverte.com>